

Le Portail

#216
Printemps
2022

Magazine municipal de Villeneuve-lès-Maguelone



PATRIMOINE P18-19

Mémoire locale
Le Pont de Villeneuve

P11

Projet d'extinction de
l'éclairage public

P13

Dessinons notre cadre
de vie de demain

P16

Un budget volontariste,
une gestion responsable

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE





SERVICES MUNICIPAUX

ACCUEIL MAIRIE

Place Porte Saint-Laurent BP15
34751 Villeneuve-lès-Maguelone CEDEX
04 67 69 75 75

Services administratifs :

- du lundi au vendredi
8h30/12h - 14h/17h30
- le mercredi, l'accueil est ouvert
jusqu'à 19h, sur rendez-vous
uniquement (pour l'état civil et
l'urbanisme)

CCAS

Maison de la solidarité
101, boulevard des Écoles
04 67 69 04 04

PETITE ENFANCE

Crèche A petits pas - 04 67 69 94 95
1, rue de l'Orée du Littoral

PÔLE CULTURE / FESTIVITÉS / PROTOCOLE

Centre culturel Bérenger de Frérol

235, boulevard des Moures
04 67 69 58 00
Du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/18h

PÔLE FAMILLE

2, place des Héros
Scolaire et périscolaire : 04 67 69 75 95
Extrascolaire : 04 67 69 75 70
Paiement/comptabilité : 04 67 69 75 87

- Lundi : 8h30/12h
- Mardi, jeudi et vendredi :
8h30/12h - 14h/17h30
- Mercredi : 14h/19h

POLICE MUNICIPALE

Rue des Cyclamens
04 67 69 75 72

RELAIS PETITE ENFANCE

04 67 69 04 05

SERVICE VIE ASSOCIATIVE

Maison des associations
8, rue des Colibris
04 67 69 75 94

- Du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/22h
- Le 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois :
de 10h à 12h et de 14h à 17h

SERVICE URBANISME

04 67 69 75 85
Sur rendez-vous, le mercredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
Permanence téléphonique tous les
jours sauf le jeudi

HORAIRES SERVICES PLAGE DU PILOU

Valables jusqu'au 30 septembre 2022

PARKING (payant ou badge) :

Tous les jours, de 8h à 18h
• Tarifs : voitures : 5 € / deux-roues
motorisés : 2 €

PASSERELLE (gratuit) :

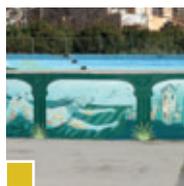
Tous les jours, de 8h à 20h30

PETIT TRAIN DU PILOU (gratuit) :

Tous les jours de 9h15 à 20h
ATTENTION ! Dernier départ de la
plage vers la passerelle à 19h45

Au fil des pages

- 4 ■ Retour en images
- 6 ■ Quoi de neuf ?
- 14 ■ Culture
- 16 ■ Dossier
- 18 ■ Patrimoine
- 20 ■ Villeneuve éco-responsable
- 23 ■ Tribunes de l'opposition
- 24 ■ Zoom sur les associations
- 28 ■ Villeneuve s'engage
- 29 ■ À voir, à faire



Le Portail,
magazine municipal de
Villeneuve-lès-Maguelone
est une publication bimestrielle
de la mairie de
Villeneuve-lès-Maguelone.

Directeur de publication :
Véronique Négret : 04 67 69 75 78
Crédits photos :
A. Guerrero (couverture), Service
communication, Envato elements
et Adobe Stock, sauf mention

Régie publicitaire : 04 67 69 75 74
Création originale : Brandie
Mise en page et impression :
LPJ Hippocampe
ISSN 1274-59-60 - Dépôt légal à parution

- ÉDITO -



Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Au moment où j'écris ces lignes, comment évoquer un autre sujet que celui de la guerre en Ukraine ? Il nous rappelle à quel point la paix reste fragile et n'est jamais acquise. Nous devons la défendre et surtout la construire. C'est pour cette raison que notre majorité a proposé, lors du conseil municipal du 21 mars, l'adhésion de notre commune à **l'association Maires pour la Paix*** ; proposition adoptée à l'unanimité. Cette association travaille à l'émergence et à la diffusion d'une culture de la paix, telle que définie par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La culture de la paix se construit à travers l'éducation, le développement économique et social durable, le respect des droits de l'Homme, la participation citoyenne, la circulation de l'information, la tolérance et la solidarité ; des domaines qui relèvent aussi des compétences communales.

Par cette adhésion, notre commune s'engage à construire, **avec les citoyens villeneuvois, un plan d'action pour une culture de la paix**, afin qu'émerge une « civilisation de la paix » de nature à « préserver les générations futures du fléau de la guerre », comme le pose **la charte des Nations Unies**.

Notre ville abrite, depuis 2017, un PRAHDA**. Géré par la société ADOMA, il accueille environ 80 demandeurs d'asile provenant de différents pays. Depuis le printemps dernier, avec l'association villeneuvoise Alpha V et la direction régionale d'ADOMA, nous avons créé un « comité de pilotage », afin d'agir ensemble à l'amélioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et de leur accompagnement administratif.

Rapprocher notre ville de ces réfugiés de façon plus globale pourrait constituer une formidable opportunité d'apprentissage de la tolérance et de la solidarité.

C'est aussi en aidant les victimes de cette guerre, que nous œuvrons à cette civilisation de la paix. **La mobilisation remarquable des Villeneuvois en faveur du peuple ukrainien témoigne que la fibre humaniste est là !** C'est pour cette raison que nous adressons ici un appel à nos concitoyens : ensemble, construisons ce plan d'action pour une culture de la paix ! Construisons cette civilisation de la paix, qui est l'une des conditions incontournables pour qu'existe un avenir ! **Inventez, imaginez et venez nous proposer vos projets...** Fidèles à nos valeurs humanistes, œuvrons à protéger de la violence tous les êtres humains, qu'ils soient d'ici, d'ailleurs, d'aujourd'hui ou de demain.

Respectons-nous les uns les autres !

Véronique Négret

Maire de Villeneuve-lès-Maguelone
Vice-présidente de Montpellier
Méditerranée Métropole



Association Française des Communes,
Départements et Régions pour la Paix

*L'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP - Maires pour la Paix France), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est un réseau de collectivités territoriales françaises, branche française du réseau international Maires pour la Paix (Mayors for Peace) présidé par les villes d'Hiroshima et de Nagasaki.

** Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile

Retour en images

Du 24 au 29 janvier

Terre de jeux 2024 : une Semaine Olympique et Paralympique pour promouvoir la pratique sportive pour tous



Du 4 au 6 février

Art et Nature : La Galerie Ephémère fête ses 10 ans !



Retour en images

18 mars

Un chèque de 5 083,10 € pour le Téléthon, grâce à l'action conjointe de bénévoles associatifs, de citoyens et des pompiers



19 mars

Cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



26 mars

Les épices de Maguelone : on adore !



3 avril

Boucles de Maguelone : le bonheur des retrouvailles...



17 avril

Corso fleuri : les chars du Comité des Fêtes font sensation



— QUALITÉ DE L'AIR —

Zone à Faibles Emissions de Montpellier Méditerranée Métropole



“ La pollution atmosphérique altère lourdement la santé physique et mentale de tous, et en particulier des personnes les plus fragiles. C'est pourquoi il est urgent de sortir de notre attachement

culturel à la voiture et d'impulser un changement dans nos modes de déplacement.

La Zone à Faibles Emissions imposée par l'Etat aux zones denses les plus polluées est une vraie opportunité pour notre territoire et nous considérons qu'il est important de l'intégrer sans attendre. Ce dispositif va permettre à chacun d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé de tous. C'est également l'occasion d'accélérer le développement des transports en commun, le déploiement des pistes cyclables, le partage de véhicules...

Si le principe d'une telle zone n'est pas contesté, il n'en va pas de même des modalités de sa mise en œuvre. Certains de nos concitoyens auraient ainsi préféré qu'on attende 2026 pour intégrer le périmètre ZFE. Nous l'entendons, même si dans les faits, les Villeneuvois se rendant à Montpellier, par exemple, auraient quand même été impactés par la ZFE, dès le mois de juillet 2022.

La vraie difficulté dans cette transition écologique vertueuse réside, nous en convenons, dans le reste à charge pour nos concitoyens contraints de procéder au remplacement de leur véhicule polluant. C'est la raison pour laquelle nous allons contribuer à l'enquête menée par la Métropole auprès des collectivités, afin de définir au plus tôt les modalités de dérogations à mettre en place : petits rouleurs, entrepreneurs, automobilistes contraints par leur activité professionnelle...

De même, nous allons travailler avec nos concitoyens à une motion adressée à l'Etat, qui sera présentée en conseil municipal.

Maria-Alice Pelé
Elue à la mobilité et aux transports

La ZFE de Montpellier Méditerranée Métropole entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Ce dispositif national obligatoire créé par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2019 est destiné à limiter ou interdire la circulation des véhicules les plus polluants dans les zones denses, afin de protéger la santé des habitants.



QU'EST-CE QU'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS ?

Une ZFE est un périmètre dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée ou interdite. Pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air doit être apposée sur le pare-brise. Cette pastille permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques. Les plus polluants et les « non classés » ne peuvent pas rouler dans la ZFE.

QUAND LA ZFE SERA-T-ELLE MISE EN PLACE ?

La ZFE sera effective dès le 1^{er} juillet 2022.

QUEL PÉRIMÈTRE EST CONCERNÉ ?

Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026, la ZFE concernera 11 communes :

Castelnau-le-Lez, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Pérols, Saint Jean de Védas et Villeneuve-lès-Maguelone.

Elle s'élargira aux autres communes de la métropole le 1^{er} juillet 2026.



QUELS VÉHICULES SERONT AUTORISÉS À CIRCULER DANS LA ZFE ?

La ZFE s'adressera aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers. Tous les véhicules à moteur seront concernés. Les limitations seront progressives ; les restrictions de circulation applicables 7j/7, 24h/24.

VÉHICULES	AU 1 ^{er} JUILLET 2022	AU 1 ^{er} JANVIER 2023	AU 1 ^{er} JANVIER 2024	AU 1 ^{er} JANVIER 2025	AU 1 ^{er} JUILLET 2026	AU 1 ^{er} JANVIER 2028
	Périmètre ZFE initial - 1 ^{ère} phase <i>Castelnau-Le-Lez, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Pérols, Saint Jean de Védas, Villeneuve-lès-Maguelone</i>				Périmètre ZFE - 2 ^e phase <i>Étendu à toute la métropole</i>	
VOITURE PARTICULIÈRE	5 4 3 2 1	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	1
2/3 ROUES MOTORISÉS	4 3 2 1	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	1
VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	2 1	1
POIDS LOURDS	4 3 2 1	3 2 1	2 1	1	1	1

POUR CONNAÎTRE LA VIGNETTE CRIT'AIR CORRESPONDANT À MON VÉHICULE, JE CONSULTE MA CARTE GRISE.

Rappel des vignettes crit'air (du + au - moins polluant)

Obtenir sa vignette Crit'air :

www.certificat-air.gouv.fr

(3,11 € + 0,59 € d'affranchissement ; soit 3,70 € par véhicule)



ZFE : DES EXCEPTIONS

Certains véhicules professionnels et les véhicules de collection

Des dérogations pour des véhicules spécifiques pourront être accordées. La liste des types de véhicules est en cours d'élaboration.

Les « petits rouleurs »

Les automobilistes parcourant peu de kilomètres chaque année pourront bénéficier d'une dérogation.

DES AIDES POUR ACHETER UN VÉHICULE PROPRE

Bonus écologique : jusqu'à 6 000 € d'aide à l'achat ou à la location d'une voiture ou d'une camionnette électrique ou hybride rechargeable.

Prime à la conversion : jusqu'à 3 000 € d'aide à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un ancien véhicule.

Prime au retrofit électrique : aide d'un montant maximum de 5 000 € à la transformation d'un moteur thermique en moteur électrique. Le montant de l'aide varie selon le revenu fiscal de référence.

Éco-chèque mobilité : aide à l'achat d'une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion.

Dispositifs d'aide pour l'installation de bornes de recharge électrique (IRVE).

L'Etat garantit à 50% **les micro crédits** plafonnés à 5 000 € contractés par les foyers modestes pour acheter un véhicule crit'air 0/vert ou crit'air 1.

Retrouvez tous les dispositifs sur www.montpellier3m.fr/zfe

— SOLIDARITÉ UKRAINE —

Villeneuve mobilisée

Depuis le début de la guerre en Ukraine, la solidarité s'exerce pleinement à Villeneuve-lès-Maguelone ; et ce, au travers de différentes initiatives. Ainsi, nos concitoyens ont participé en nombre à la collecte de biens de première nécessité organisée à la maison des associations, la Mairie les en remercie.

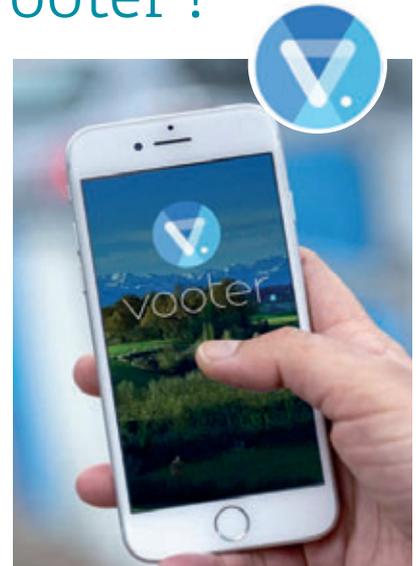
Un grand merci également aux Villeneuvois qui se sont portés volontaires pour accueillir des réfugiés et les épauler dans leur quotidien. Le Centre Communal d'Action Sociale, en lien avec les élus, a accompagné ces personnes sans ressources sur le plan administratif, pour leur permettre notamment d'obtenir l'aide financière de l'État et d'accéder aux soins médicaux. Il a également organisé à leur intention une collecte de denrées alimentaires non périssables, de produits d'hygiène et de jeux. Pour l'heure, cet appel aux dons est suspendu. Il est susceptible d'être réactivé en fonction des besoins ; sachant qu'à ce jour, une seule famille est encore hébergée sur Villeneuve. Les enfants sont scolarisés dans une école de la commune.

— CONSULTATION CITOYENNE —

Participez aux projets locaux avec Vooter !

Notre Commune s'est dotée d'une solution digitale de démocratie participative. Son nom : Vooter. Ludique, simple d'utilisation et garantissant l'anonymat, cette application permet aux Villeneuvois de donner leur avis sur les questions locales, depuis leur smartphone, tablette ou PC.

Rejoignez dès à présent le groupe de consultation de Villeneuve-lès-Maguelone en téléchargeant l'application Vooter ! Votre participation permettra à l'équipe municipale de mieux appréhender votre perception des actions menées et des projets pour notre ville.



Pour rejoindre le groupe de la Ville, suivez les trois étapes ci-dessous (une adresse mail vous sera demandée) :

1 Téléchargez l'application Vooter depuis votre smartphone ou votre tablette ou connectez-vous en ligne sur vote.vooter.co	2 Connectez-vous Créez votre compte et acceptez les notifications push 	3 Rejoignez-nous par géolocalisation Villeneuve-lès-Maguelone ou par code VLM
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vooter est également accessible depuis "VLM l'appli".

— VIE MUNICIPALE —

Rencontres élus /citoyens : des échanges instructifs

Urbanisme, sécurité, mobilités, vie des quartiers...de nombreux sujets ont été abordés lors des sept rendez-vous « Rencontrez vos élus ». Ils ont permis de répondre aux questions des administrés, de recueillir leurs demandes et aspira-

tions et de nourrir la réflexion de l'équipe municipale.Celle-ci remercie les deux cents Villeneuvois qui ont répondu favorablement à leur invitation. De nouvelles dates vous seront proposées ultérieurement.





— ENQUÊTE —

Comment vous déplacez-vous ?

Jusqu'au 15 juin 2022, participez à l'enquête lancée par la mairie de Villeneuve-lès-Maguelone : exprimez vos habitudes et attentes en termes de déplacements du quotidien.

Vos retours permettront à l'équipe municipale d'avoir une connaissance plus fine des besoins en mobilité sur le territoire.

COMMENT PARTICIPER ?

Qui peut participer ?

- Tous les habitants de Villeneuve-lès-Maguelone, dès 16 ans.

Où récupérer d'autres exemplaires du document ?

- Sur www.villeneuvelesmaguelone.fr et à l'accueil de l'hôtel de ville.

Comment participer ?

- Les questionnaires papier sont à déposer à l'accueil de la mairie ou à transmettre sous forme numérisée à : secretariat.general@villeneuvelesmaguelone.fr

NOUVEAU !
Le sondage peut être également rempli en ligne sur Vooter (lire p.8).

PARTIE 1 : Votre profil

1 - Vous êtes :

- Un homme
- Une femme
- Ne souhaite pas répondre

2 - Vous avez ?

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 30 ans
- Entre 30 et 60 ans
- Entre 60 et 75 ans
- Plus de 75 ans

3 - Quelle est votre situation actuelle ?

- Lycéen / Étudiant
- Salarié
- Entrepreneur
- En recherche d'emploi
- Retraité
- Personne au foyer
- Autre (préciser) :

4 - Dans quelle rue habitez-vous ?

.....

PARTIE 2 : Vos habitudes de déplacement

5 - Quels modes de déplacement utilisez-vous le plus souvent en semaine ?

- Voiture en tant que conducteur
- Voiture en tant que passager
- Bus de la TaM (préciser la ou les lignes empruntées) :
.....
- Train au départ de la gare de :
- Cars Hérault Transport (préciser la ou les lignes empruntées) :
.....
- Vélo
- Marche à pied

6 - Quels modes de déplacement utilisez-vous le plus souvent le week-end ?

- Voiture en tant que conducteur
- Voiture en tant que passager
- Bus de la TaM (préciser la ou les lignes empruntées) :
.....
- Train au départ de la gare de :
- Cars Hérault Transport (préciser la ou les lignes empruntées) :
.....
- Vélo
- Marche à pied





7 - Quels types de trajets effectuez-vous en voiture ?

- Trajets domicile / travail
- Trajets domicile / études
- Déplacements professionnels
- Déplacements achats de première nécessité
- Rendez-vous médicaux et/ou administratifs
- Activités de loisirs / vacances
- Autre (préciser) :

- Déplacements professionnels
- Déplacements achats de première nécessité
- Rendez-vous médicaux et/ou administratifs
- Activités de loisirs / Vacances
- Autre (préciser) :

8 - Quels types de trajets effectuez-vous à pied / à vélo ?

- Trajets domicile / travail
- Trajets domicile / études

9 - Dans le cadre de vos déplacements quotidiens, quelle est votre principale destination ?

- Votre commune de résidence
- Une autre commune de la Métropole
- Une commune du département
- Hors département

PARTIE 3 : Vos attentes en termes de déplacements au quotidien

10 - Selon vous, quelles améliorations doivent être apportées aux lignes de bus de votre commune ?

- Amélioration de la fréquence de passage en journée
- Augmentation de la fréquence de passage le soir, le week-end et les jours fériés
- Augmentation du nombre d'arrêts
- Réduction du temps de parcours
- Adaptation des horaires (aux heures d'activité, correspondances ferroviaires...)
- Création de places de stationnement (voitures/cycles) à proximité des arrêts principaux
- Sécurité des cheminements piétons d'accès aux principaux arrêts

- Meilleure desserte de la gare de Villeneuve par la navette de la TaM
- Communication autour de l'offre existante
- Aménagement d'un parking à la gare (voitures/cycles)
- Présence d'un agent TER en gare de Villeneuve pour renseigner et accompagner les usagers
- Autre (préciser) :

11 - Quelles améliorations doivent être apportées à l'offre TER (train) de votre commune ?

- Augmentation du nombre d'arrêts en gare de Villeneuve-lès-Maguelone tout au long de la journée
- Augmentation du nombre d'arrêts le week-end

12 - Parmi les propositions ci-dessous, quelles sont pour vous les plus importantes à mettre en œuvre en termes de déplacements ?

- Passer moins de temps dans mes déplacements
- Diminuer l'impact écologique de mes déplacements
- Améliorer la sécurité de mes déplacements à vélo/ trotinette/à pied
- Améliorer la possibilité de mixer les modes de transport
- Pouvoir se déplacer facilement sans voiture

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Retrouvez la synthèse des réponses à l'enquête « Projet d'extension/de généralisation des 30 km/h » sur www.villeneuvelesmaguelone.fr



— DÉVELOPPEMENT DURABLE —

Projet d'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit

D'ici la fin de l'année, l'éclairage public sera interrompu entre minuit et 5 heures. Villeneuve-lès-Maguelone rejoindra ainsi les 13 000 communes françaises qui éteignent déjà leurs candélabres tout ou partie de la nuit. Focus sur les enjeux de cette décision avec Nicolas Sica-Delmas, adjoint au maire délégué à la sécurité et au vivre ensemble.



Nicolas Sica-Delmas, adjoint au maire délégué à la sécurité et au vivre ensemble

“ La lumière artificielle a des conséquences néfastes sur la faune, la flore et la santé humaine.

Pourquoi une telle initiative ?

Nicolas Sica-Delmas - Nous souhaitons nous associer à cette démarche adoptée par de nombreuses collectivités pour participer, à notre niveau, à la lutte contre la pollution lumineuse et ses conséquences désastreuses sur la biodiversité et la santé humaine.

En quoi la pollution lumineuse est-elle dangereuse ?

Nicolas Sica-Delmas - Elle porte

tout d'abord gravement atteinte à notre environnement. 30% des vertébrés et plus de 60 % des invertébrés vivent la nuit. La lumière artificielle est la deuxième cause de disparition des insectes. Elle a également des incidences négatives à la fois sur le comportement alimentaire de la faune, sa reproduction et ses déplacements.

La flore n'est pas épargnée par ce type de pollution : elle retarde la chute des feuilles, prolonge la photosynthèse, perturbe la germination et nuit à la pollinisation nocturne des espèces.

La lumière artificielle a également des conséquences néfastes sur la santé humaine. En perturbant la sécrétion de mélatonine, elle déséquilibre les rythmes chronobiologiques des individus et perturbe leur métabolisme (stress, obésité, maladies...).

Par contre, la lumière nocturne rassure...

Nicolas Sica-Delmas - Il est clair que l'obscurité crée un sentiment d'insécurité, mais dans les faits, les communes qui pratiquent l'extinction de l'éclairage public n'ont pas noté d'incidence sur la sécurité routière, l'absence de lumière incitant l'automobiliste à réduire sa vitesse.

Ces mêmes communes n'ont pas non plus établi de lien entre l'extinction de l'éclairage public et une évolution du nombre d'actes de délinquance.

Selon quel calendrier ce projet va-t-il se mettre en place ?

Nicolas Sica-Delmas - Je voudrais tout d'abord préciser que si le maire dispose de la faculté de prendre des mesures de suppression ou de limitation du dispositif d'éclairage public, la gestion et l'entretien de celui-ci sont de compétence métropolitaine.

Les services de la Métropole établissent actuellement un diagnostic de sécurité routière, en vue de définir les mesures correctives à mettre en place sur la signalisation horizontale et verticale. Il sera disponible dans les prochains jours.

Ils procéderont ensuite à la pose de dispositifs passifs auto-réfléchissants. Pourra alors débuter la phase test d'extinction de l'éclairage public de 00h à 5h. Elle sera lancée au cours du dernier trimestre 2022 et se déroulera sur six mois. Elle concernera l'ensemble de la commune, à l'exception de la RM 185. Au terme de cette expérimentation, des ajustements pourront au besoin être mis en œuvre, avant l'adoption définitive de l'extinction en milieu de nuit.

A combien évaluez-vous la réduction de la consommation énergétique ?

Nicolas Sica-Delmas - La réduction de la durée d'éclairage permettra de réduire la consommation énergétique de la collectivité de 44 % et par là-même de limiter ses émissions de gaz à effet de serre.

— DÉNOMINATION —

Salines ou salins de Villeneuve-lès-Maguelone ?



Pourquoi emploie-t-on le terme « salines » et non « salins » pour désigner les marais salants de Villeneuve-lès-Maguelone ? Sollicité à plusieurs reprises sur les raisons ayant motivé l'adoption de cette dénomination, le Conservatoire du littoral, propriétaire du site, précise :

« Le site des Salines de Villeneuve est aujourd'hui un espace naturel protégé, reconnu pour son paysage, ses richesses écologiques et son rôle de zone humide. Son histoire de site de production du sel explique sa configuration. Il témoigne aussi de la vie des hommes d'autrefois, même si du 12^{ème} siècle à 1970 (fin de l'exploitation), l'histoire est multiple. Toutes ces richesses fondent le caractère patrimonial du site. Celui-ci est propriété du Conservatoire du littoral depuis 1992.

Pour acheter ce site à la SCI des salins de Villeneuve, le Conservatoire du littoral a défini un périmètre d'intervention dénommé « salines ». Le Conseil municipal villeneuvois de l'époque a donné un avis favorable sur l'intervention du Conservatoire.

Si le terme « salin » est celui resté dans les mémoires de la fin d'une exploitation industrielle et privative du site, le terme salines s'inscrit dans une histoire plus large et plus ancienne : on le retrouve dans des actes dès le 12^{ème} siècle, dans le plan du site au 19^{ème} siècle ou encore sur une affiche de 1825. La désignation « salines » peut aussi représenter une nouvelle vocation du site, espace naturel, social et public.

Enfin, salin et saline ont la même définition dans la langue française et saline figure au cadastre comme désignation du lieudit. »

Les étangs de Villeneuve ou de Maguelone ?

Les berges des étangs de l'Arnel et des Moures sont aujourd'hui rattachées au périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral « Etang de Vic ». Afin de renommer ces berges, la création d'un nouveau périmètre est nécessaire. Il devra être validé par le Conseil d'administration du Conservatoire du littoral.

Les différents étangs dénommés Etang de l'Arnel, Etang des Moures, Etang du Prévost et Etang de Peyre Blanche résultent du fractionnement d'un seul étang par différents aménagements. Ces noms pourront être mentionnés comme secteurs sur la signalétique. Mais quel nom sera choisi pour représenter l'ensemble ? Celui-ci n'est pas défini à ce jour.



© Luc Jennequin

— PROJET URBAIN —

Dessignons aujourd'hui notre cadre de vie de demain

Le projet urbain a débuté en mars et courra sur dix mois. La Commune en a confié la réalisation à l'agence d'urbanisme La Strada et à l'équipe pluridisciplinaire qui l'entoure : architectes, paysagistes, spécialistes de la circulation et du stationnement, de l'hydraulique et des réseaux...

LA STRADA

urbanisme & habitat

Ce projet collectif s'inscrit dans la continuité de l'état des lieux urbain et paysager réalisé l'an dernier par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE 34) et des objectifs stratégiques, tels que définis sur trois secteurs prioritaires :

- 1 l'accroche de la gare ;
- 2 l'entrée de ville/ avenue de Palavas ;
- 3 de la place des Héros à la place de l'Eglise.

La Strada a pour mission d'affiner l'état des lieux initial, d'établir une stratégie de développement urbain à l'échelle de la commune et de

déterminer les principes d'aménagements des trois secteurs prioritaires.

Les Villeneuvois sont associés à cette démarche. Ils sont invités à exprimer leurs attentes et à orienter le regard de l'équipe à l'occasion des rendez-vous participatifs qui jalonnent les différentes phases du projet.



CALENDRIER DU PROJET URBAIN

Mars/mai 2022 :
phase 1 - analyse paysagère et urbaine

Juin/septembre 2022 :
phase 2 - définition du projet urbain

Septembre/novembre 2022 :
phase 3 - éléments de programmation



Des rendez-vous participatifs jalonnent les différentes phases du projet urbain : ici, la Tablée Urbaine du 16 avril.

Prochain rendez-vous citoyen, samedi 14 mai, de 10h à 11h30,
2^{ème} balade urbaine entre la mairie, la gare et la rue des Ibis.

Brèves

Conseil municipal

La prochaine séance se déroulera le jeudi 2 juin à 18h, au centre culturel Bérenger de Frédol, salle Sophie Desmarests. Elle sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville et en différé sur le site internet.

Un concours pour l'affiche de la Feria

La Commune de Villeneuve-lès-Maguelone organise, jusqu'au 15 juin 2022, un concours pour la réalisation d'une affiche destinée à promouvoir la Feria des Vendanges ; fête qui se tiendra du 9 au 11 septembre 2022, dans le centre-ville.

Ce concours est ouvert aux personnes physiques ; la technique utilisée peut relever du ou des domaine(s) suivant(s) : dessin, peinture et création numérique.

Un jury composé d'élus et de citoyens investis dans la vie associative locale, désignera trois lauréats qui recevront un prix d'une valeur de 150 € pour le premier prix, 100 € pour le deuxième et 80 € pour le troisième.

Les trois lauréats se verront également offrir un repas pour deux personnes dans l'une des bodegas de la Feria.

Le candidat ayant obtenu le premier prix verra par ailleurs sa création devenir l'affiche officielle de l'édition 2022 de la Feria et pourra ainsi bénéficier d'une mise en lumière de son travail.

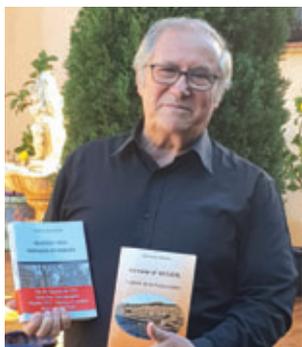
Plus d'infos sur :
www.villeneuvelesmaguelone.fr



— LITTÉRATURE —

Rencontre avec le Villeneuvois Jean-Louis Martinez

Artiste peintre et écrivain, Jean-Louis Martinez s'est vu décerner le « Prix littéraire algérieniste Jean Pomier 2021 - distinction Témoignage » pour son livre « Algérie 1962, disparus et oubliés ».



Monsieur Martinez, pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

Jean-Louis Martinez - Pied-noir depuis cinq générations, je suis né à Alger en 1943. Comme des centaines de milliers de Français d'Algérie, j'ai été contraint de quitter ma terre natale, lorsque celle-ci a accédé à son indépendance en 1962.

C'est dans ce contexte que je suis arrivé en région parisienne où mon père, petit fonctionnaire, avait eu la chance d'être muté ; j'avais alors 19 ans.

Après dix-huit mois de service militaire, je suis entré par voie de concours au Crédit Foncier de France à Paris. Fin 1984, j'ai demandé ma mutation à la délégation montpelliéraine du Crédit Foncier nouvellement créée, car la Méditerranée me manquait de plus en plus. Je me suis alors installé à Villeneuve-lès-Maguelone, avec ma femme et mes deux enfants.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de prendre la plume ?

J-L M - J'étais à la retraite quand j'en ai ressenti le besoin. Il me tenait à cœur de livrer mon témoignage sur l'histoire familiale, liée à celle de

l'Algérie jusqu'à son indépendance.

Pour mon premier livre intitulé « *Au cœur d'Alger, Capitale de la France Libre* » sorti en juillet 2018 aux éditions Plume de Soi, je me suis appuyé sur les « cahiers de guerre » que mon père alors âgé de 17 ans tenait pendant la seconde guerre mondiale et qu'il tirait quotidiennement de la presse parlée et écrite. Cet ouvrage est une chronique familiale, mais également une fresque historique, toutes deux concentrées sur les années 1943, 1944 et 1945 qui ont marqué profondément le destin des anciens départements français d'Algérie.

Pour votre deuxième ouvrage, « Algérie 1962, disparus et oubliés », vous avez choisi de nous livrer un nouveau récit à la fois intime et bouleversant...

J-L M - Dans ce deuxième opus illustré de documents issus de mes recherches, je relate les circonstances de la disparition de mon jeune beau-frère Georges Bénavente, agent d'EGA (Électricité et Gaz d'Algérie), enlevé en 1957 à l'âge de 19 ans sur son lieu de travail, alors qu'il rétablissait l'électricité d'un petit village kabyle. Je dénonce l'inaction du gouvernement français de l'époque pour tenter de le retrouver. Je raconte le vide laissé par son absence et la douloureuse incertitude dans laquelle toute une famille sera plongée : Georgeot est-il vivant ou décédé ?

Comme un passeur de mémoire, j'ai écrit ce livre pour honorer sa mémoire et dénoncer l'injustice dont il a été victime et à travers lui, des milliers d'autres disparus.

Ce livre a été distingué par le jury du Prix littéraire algérieniste « Jean Pomier » 2021...

J-L M - Le Prix algérieniste 2021 - distinction Témoignage m'a été attribué en octobre 2021. La médaille et le diplôme de ce Prix me seront remis lors du 43^{ème} Congrès National du Cercle Algérieniste, qui se tiendra au palais des congrès de Perpignan, en juin prochain. Ce sera l'occasion de rendre un nouvel hommage à Georgeot.

Peut-on dire que l'écriture vous a libéré ?

J-L M - J'ai réglé des choses avec mon passé. Je n'écrirai plus d'autre livre sur l'Algérie. Je clos ce douloureux chapitre, même si tout ce que j'ai écrit et vécu restera à jamais gravé en moi. En revanche, je vous annonce que j'ai pour projet d'écrire un ouvrage sur Villeneuve-lès-Maguelone...

Vous êtes également connu pour un autre talent artistique...

J-L M - Contrairement à l'écriture qui est venue sur le tard, je peins depuis toujours. A ce jour, j'ai réalisé plus de trois cents toiles. Amoureux de la région et de notre commune notamment, cette dernière m'a inspiré une vingtaine de tableaux. Le fait de peindre mon cadre de vie m'a beaucoup aidé à m'y sentir chez moi.

« *Au cœur d'Alger, Capitale de la France Libre* » et « *Algérie 1962, disparus et oubliés* » parus aux éditions Plume de Soi sont disponibles sur :

- la boutique du site en ligne de la maison d'édition Plume de soi : www.editions-plumedesoi.fr
- les sites Fnac, Amazon, Decitre...
- et chez l'auteur. Contact : jean.louis.martinez@cegetel.net

— CRÉATION —

L'art urbain s'invite au Grand Jardin



Aude B. revisite le théâtre de verdure.

Sur la base du cahier des charges établi par la Commune, Aude B. a été sélectionnée par INKARTAD - association culturelle et artistique qui accompagne des artistes émergents et locaux - pour réaliser un mural au théâtre de verdure du Grand Jardin.

La street artiste a été à l'œuvre cet hiver, proposant une fresque oni-

rique s'inspirant du patrimoine historique et environnemental local : porte de Maguelone, cathédrale, salins, mer...

Cette création apporte assurément de la vie et de l'originalité au site. Elle sera inaugurée le mardi 21 juin 2022 à 19h, à l'occasion de la fête de la musique.

— ART CHORAL—

Les fanfarons de Dolto : en scène !

Depuis la rentrée scolaire, les quelque trois cents élèves de l'école élémentaire Françoise Dolto et leurs enseignantes sont engagés dans un nouveau projet : une chorale scolaire !

Ils apprennent un répertoire commun intitulé « Fanfarons ». Le concert final aura lieu dans le cadre de la Fête de la Musique, mardi 21 juin à 20h, au théâtre de verdure. La chorale sera accompagnée d'une fanfare composée de cinq musiciens.

— ÉVÈNEMENT ÉLECTRO —

Le Laguna Fest revient bientôt

Le dimanche 5 juin 2022, de 17h à 2h, Bonheur Production & Magie Noire présentent, en collaboration avec notre Ville, la seconde édition du Laguna Fest.

Le temps d'une soirée, la musique se met au vert. Le Laguna Fest propose à ses 1000 festivaliers un véritable retour aux sources ; un moment de partage, une immersion en pleine nature entre ciel, terre et mer, sur le site exceptionnel de la Passerelle du Pilou.

Pour cette seconde édition, les festivaliers pourront profiter d'une sélection musicale de qualité, en se laissant porter parmi les stands de bien-être, chinage, vinyles et fripes. Comme l'an dernier, la scénographie se veut simple, avec des matériaux nobles et naturels, afin de rester au plus près du site et des festivaliers ; avec une petite nouveauté cette année : un

grand espace chillout.

Les organisateurs proposent, cette année, une pré-party en mode « guinguette » sur le même lieu le samedi 4 août de 18h à minuit.

Vous y retrouverez des food trucks, une buvette et des animations musicales avec DJ Guest international. L'accès sera gratuit, mais en raison d'une capacité d'accueil limitée, il convient de s'inscrire via la billetterie en ligne.



La billetterie est ouverte.

Tarifs : gratuit le samedi - à partir de 15 € le dimanche.

Une remise de 10 € sera accordée aux Villeneuvois. Merci de demander votre code de réduction en envoyant un justificatif de domicile par email à florian@bonheur-production.com

+ d'infos & réservation : www.laguna-fest.com / 06.08.33.05.93

— FINANCES COMMUNALES —

Un budget volontariste, une gestion responsable

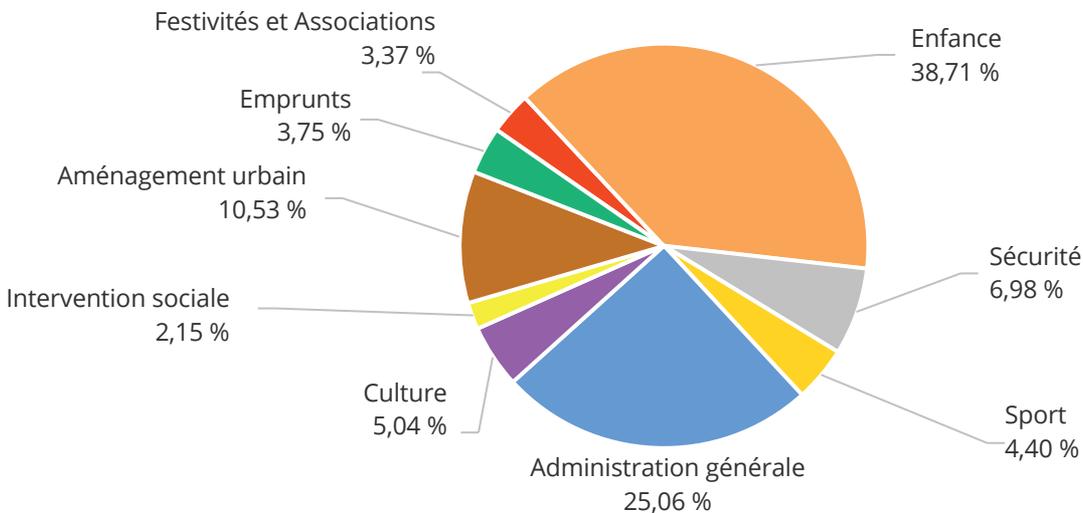
Adopté en Conseil municipal le 21 mars 2022, le budget primitif 2022 concilie maintien d'un haut niveau de qualité des services aux Villeneuvois et programme d'investissement ambitieux. Il s'équilibre sans augmentation des taux d'imposition communaux et avec un recours, si nécessaire, à l'emprunt à hauteur de 3,4 millions d'euros.

LE BUDGET PRIMITIF EN CHIFFRES

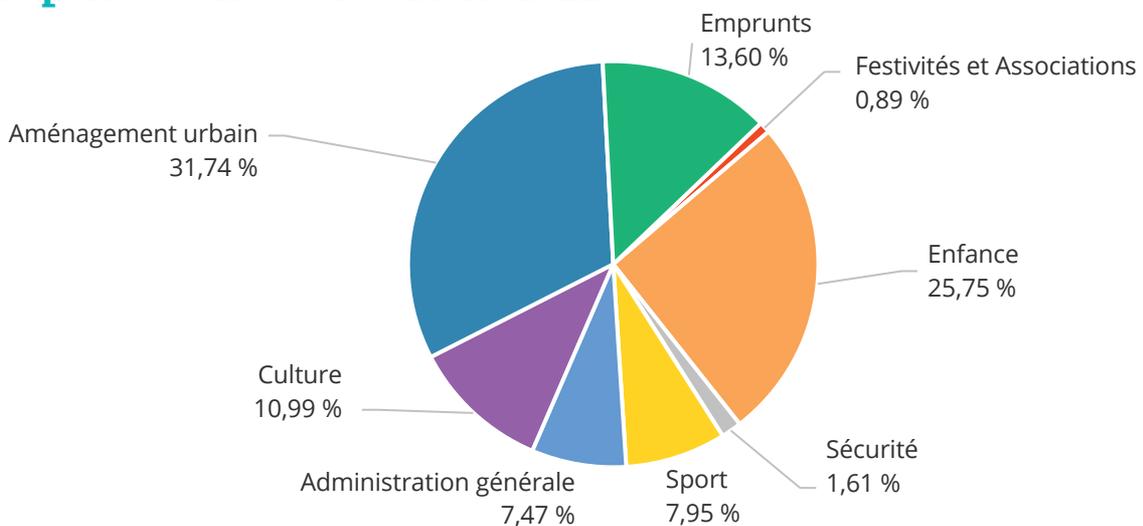
11,8 M€ Fonctionnement	9,8 M€ Investissement	21,6 M€ Total
---------------------------	--------------------------	------------------

0%
de hausse des
taux d'imposition
communaux

• Dépenses de fonctionnement 2022



• Dépenses d'investissement 2022



FOCUS SUR LES PRIORITÉS DU BUDGET AVEC LES ÉLUS AUX FINANCES

Corinne Pujol et Thierry Bec

Quelles sont les caractéristiques du budget 2022 ?

Corinne Pujol - La première caractéristique de ce budget porte sur la section de fonctionnement ; laquelle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Nous pouvons la qualifier à la fois d'ambitieuse et de raisonnée : il s'agit d'allouer les moyens nécessaires à notre collectivité pour proposer des services de qualité et porter les projets d'équipement attendus pour une commune de plus de 10 000 habitants, mais aussi de rechercher l'efficacité dans la dépense publique.

Thierry Bec - La deuxième caractéristique de ce budget concerne l'investissement. Après le temps des études est venu celui du lancement des projets du mandat. 6,38 millions d'euros seront consacrés, cette année, à des projets d'investissement. La somme est inscrite dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2022-2026. Cet outil de pilotage financier et politique dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par l'équipe municipale et des financements qui leur sont attribués chaque année. Evolutive par nature, cette feuille de route permet également d'informer les habitants des actions engagées et de leur phasage dans le temps.



Quelles seront les priorités en matière d'investissement ?

Thierry Bec - Le budget 2022 de Villeneuve-lès-Maguelone a été construit autour de quatre priorités : l'éducation, la culture, la maîtrise du foncier et l'entretien des équipements municipaux.

S'agissant de l'éducation, 1,8 million d'euros sont prévus pour réaliser un programme d'investissement conséquent comprenant la réhabilitation de l'école Jean-Jacques Rousseau et la désimperméabilisation du groupe scolaire Françoise Dolto.

La culture bénéficie quant à elle d'une enveloppe globale de 986 000 € destinée à la rénovation du théâtre Jérôme Savary, de son hall et de son guichet. Des aménagements extérieurs et la reprise de la façade du centre culturel sont également programmés.

Corinne Pujol - Une somme de 1,4 million d'euros est également prévue pour l'acquisition de foncier.

Elle permettra de :

- lancer, en fin d'année, la mise en œuvre de projets d'investissement définis dans le cadre de l'étude urbaine en cours de co-construction avec les Villeneuvois ;
 - poursuivre la politique menée en matière de maîtrise du foncier en agglomération ;
 - continuer à lutter contre la cabanisation dans les espaces naturels ;
 - accompagner financièrement l'ESAT Peyreficade dans son démantèlement à la ZAE Charles Martel.
- Autre axe important : l'entretien des équipements municipaux à hauteur de 785 000 €. Sont concernés l'hôtel de ville, la maison des associations, l'EHPAD Mathilde Laurent, l'ancien poste de police municipale destiné à accueillir le service informatique, le cimetière et le terrain de football en gazon synthétique. Nos concitoyens peuvent consulter la liste exhaustive des investissements programmés en 2022 sur www.villeneuvelesmaguelone.fr

— MÉMOIRE LOCALE —

Le pont de Villeneuve

Chronique d'Alain Guerrero, notre « historien » local.

Le franchissement de la Mosson a toujours été un problème récurrent pour les habitants de Villeneuve qui désiraient se rendre à Montpellier. A l'Est, le chemin de Maurin est trop souvent impraticable au niveau de « la Planche ». Au nord, le chemin salinier enjambe la Mosson grâce à un pont qui est régulièrement submergé. Ce pont situé à environ 300 mètres en aval du pont actuel demande un entretien permanent et coûteux. Frontignan, Mireval, Maureilhan et Vic rechignent pour participer financièrement à sa maintenance. Tout au long des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, de nombreux procès vont opposer Villeneuve à ces communes voisines. Une nouvelle route est tracée en amont pour prévenir des crues incessantes de la Mosson. Mais en 1766, une crue exceptionnelle ravage toute la contrée et détruit de nombreux ponts, notamment ceux de Cournonterral, de Montferrier et de Villeneuve.

La construction d'un nouvel ouvrage s'impose. Les frais seront à la charge du diocèse de Montpellier qui prévoit 32 000 livres pour la recons-

truction du Pont de Villeneuve. L'architecte Giral, directeur des travaux publics du diocèse, dessine les plans de l'ouvrage. Giral est plus connu pour avoir dressé les plans de plusieurs hôtels luxueux de Montpellier, ainsi que ceux du Peyrou. On va retrouver dans la conception du pont la « patte » de cet architecte de renom. La construction commence en 1768. La somme allouée à la construction du pont s'avère vite insuffisante et l'entrepreneur Chrétien chargé de sa réalisation jette l'éponge. Le chantier, arrêté un moment, est repris par le sieur Nogaret en 1770. Les prévisions vite dépassées, de nouveaux emprunts sont nécessaires pour la poursuite des travaux. De nombreux procès entraînent des dépassements très importants à la charge du diocèse. Giral ne pourra pas réaliser toute la partie ornementale. La construction est terminée en 1778 et le montant définitif des travaux s'élève à un peu plus de 220 000 livres.

Ce pont, d'une longueur totale de 70 mètres, comprend deux arches de 31,80 mètres d'ouverture, dont



Le pont de Villeneuve et les lavandières - C.P 1910

une seule, celle de la rive gauche est occupée par le lit de la Mosson. Les deux arches sont séparées l'une de l'autre par une pile qui mesure 9,20 m d'épaisseur. Cette pile très robuste a été conçue pour résister à la poussée de puissantes crues. Les voûtes sont profilées selon une anse panier à trois centres. On ne connaît pas d'autres exemples d'arches en arcs d'anse semblables à celles du pont de Villeneuve. De vastes tables saillantes ont été préparées pour recevoir des sculptures et un écusson portant les armes du Languedoc. Mais faute d'argent, la partie décorative ne sera pas réalisée. Giral se contente de construire les culées et les parapets dans la plus stricte simplicité. La pierre de taille utilisée est un calcaire jaune coquillier provenant des carrières voisines de Saint-Jean-de-Védas. En 1822, le « globe-trotter » Jean-Marie Amelin arpente le département de l'Hérault et tombe en admiration devant le pont de Villeneuve. Émerveillé par l'aspect majestueux de cette construction, il écrit : « Il est beau ce pont en pierres de taille, à bossages, deux belles arches. Descendons dessous : bel écho, les voix s'y multiplient et y causent une confusion singulière ». Il va égale-



Le pont de Villeneuve - dessin de J.M. Amelin



ment réaliser une série de dessins qui sont aujourd'hui visibles aux archives municipales de Montpellier (Photo 1).

Le pont se situe sur la route qui relie Sète à Montpellier. Au XIX^{ème} siècle, une seule construction est mentionnée à ce carrefour. C'est une auberge qui assure la restauration aux voyageurs de passage. Le recensement de 1881 note la présence de 3 habitants. En 1911, 19 habitants occupent les abords du pont. Dans les années trente, quelques familles espagnoles s'installent dans le secteur, formant une petite communauté. Le recensement de 1931 dénombre 6 familles pour un total

de 27 habitants (dont 24 espagnols). Le hameau sera électrifié en 1937 sous le mandat du maire Léonce Domergue. En 1946, le service des Postes installe une boîte aux lettres pour regrouper le courrier. Un puits est creusé en 1953 par le puisatier Cailhol de Mireval. Une pompe à roue alimentera la population du pont en eau potable. Le raccordement au tout-à-l'égout n'interviendra qu'en 1992. Une vie communautaire s'articule autour de ce petit hameau dans un esprit de solidarité et d'entraide. Il connaît une lente progression urbanistique en raison de son éloignement du village, du manque d'infrastructures et de commodités. En 2013, le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) ouvre cette zone à la construction et prévoit la réalisation de 350 logements. Des recours en justice entraînent une révision du projet qui se réduit à la construction de 85 logements. Actuellement, le quartier du Pont compte un peu plus de 450 habitants.

Le pont est classé monument historique depuis le 13 février 2012. On peut s'étonner du classement aussi tardif de ce monument à l'architecture intéressante, mais son manque de visibilité l'a sûrement éloigné du regard des autorités. Le pont marque la frontière entre Villeneuve-lès-Maguelone et Saint-Jean-de-

Védas. En 1986, l'ouvrage connaît une opération de ravalement qui lui redonne son lustre d'antan. Aujourd'hui, une végétation trop envahissante et une gestion un peu anarchique des abords ne permettent pas de mettre en lumière ce joyau de l'architecture civile, fleuron de notre commune. C'est dommage.

Lo Portal d'ÒC n°5

Toponymie locale et occitan

La Causside (occ. caussida), c'est le chardon. Ténement situé au sud de la commune, en bordure des étangs.

Les Quatre Cantons : canton en occitan (prononcer « cantou ») désigne un recoin, un endroit un peu retiré.

Peyreficade : (occ. pèira ficada = pierre plantée). Peut-être y avait-il à cet endroit une stèle qui marquait l'entrée du village sur le chemin de Montpellier.

Puech Delon et Puech Garou : un puèch est un endroit en hauteur, un peu surélevé, qui se décline en piòch, piòchet. Le mont St Baudille est appelé localement « lou piochet ».

Les Joncasses (occ. joncassa), c'est un endroit marécageux où poussent les joncs. Ce tenement se situe près des salins, route de Mireval, vers la déchetterie. Ce fut pendant longtemps un herbage communal mis en adjudication annuellement pour la pâture des troupeaux.

Valat Margot, valat Clau, Valat Roux. En occitan, valat (prononcer « balat ») désigne un fossé d'écoulement. De nombreux « valats » drainent le territoire marécageux de notre commune.

Lo manjapofre



Le pont de Villeneuve aujourd'hui

— LITTORAL —

Je fais attention où je mets les pieds !

Comme chaque année, dès le mois d'avril et jusqu'en août, les sternes, mouettes, gravelots et autres oiseaux marins arrivent d'Afrique sur notre littoral pour se reproduire. Ces oiseaux migrateurs nichent à même le sol sur les hauts de plage, les berges des étangs ou sur des îlots au sein des lagunes. Leur effectif a diminué au fil du temps, car ces oiseaux trouvent de moins en moins de sites favorables à leur reproduction et sont très sensibles aux dérangements humains et à la prédation. Afin de faciliter la reproduction de ces espèces, les gestionnaires d'espaces naturels littoraux et les collectivités prennent des mesures de protection et d'information du public. Certaines zones, appelées « zones de tranquillité », sont balisées et fermées à la fréquentation par les usagers.

Cette période est également la période de reproduction et de ponte de la Tortue Caouanne. Depuis la ponte sur la plage de Villeneuve-lès-Maguelone en 2018 et la naissance de 60 tortillons, il s'est avéré que le lido de Pierre



Blanche et des Aresquiers est l'une des rares plages de la région à être attractives et favorables à l'espèce. Ainsi, les zones de quiétude mises en place pour les laro-limicoles ont été complétées par des périmètres en cordage pour être adaptées au passage et à la nidification des tortues marines.

Sur les sites naturels protégés du littoral de Villeneuve-lès-Maguelone, afin de favoriser la tranquillité de ces espèces, deux arrêtés préfectoraux réglementent les usages : accès interdit au sein des zones balisées, sentiers fermés, accès aux milieux dunaires et hauts de plage interdits, obligation de tenir les chiens en laisse, interdiction de survol en drone, accostages et feux interdits...

Sur ces sites sensibles, participez à votre échelle à la protection de ces espèces, en respectant la réglementation et en suivant ces quelques conseils pour pratiquer vos activités préférées en bord de mer, sans risquer de les déranger :

- Restez sur les sentiers autorisés.
- Tenez vos chiens en laisse ; ils peuvent déranger les oiseaux.
- Respectez l'interdiction de circuler en voiture, à moto ou avec un engin de déplacement motorisé électrique.
- Circulez sur le bas de plage et n'allez pas dans les dunes ou sur les bancs sableux en bord d'étang.
- Pratiquez de préférence votre sport nautique côté mer, à plus de 200 mètres de l'estran ; n'accostez pas.
- Si vous observez un poussin ou un tortillon, laissez-le en place et éloignez-vous ; prévenez le Conservatoire d'espaces naturels.
- Si vous voyez des oiseaux qui s'envolent et crient, éloignez-vous tranquillement, afin qu'ils puissent revenir sur leur nid.
- Ne pénétrez pas derrière les périmètres de protection.

RAPPEL

L'arrêté préfectoral n°2020-04-11079 du 29 mai 2020 réglemente l'accès des chiens aux sites naturels protégés. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse du 1^{er} avril au 15 août, aux Salines de Villeneuve et du 1^{er} avril au 30 septembre sur la plage de Pierre Blanche et des Aresquiers.

Les personnes ne respectant pas cette réglementation s'exposent à une amende forfaitaire de 135€. Pour rappel, la divagation des chiens est interdite sur l'ensemble du territoire communal. Mise en fourrière sans préavis (arrêté municipal n°2014ARR089 du 17 mars 2014).

Contact : **Site naturel protégé des Salines : 04 67 13 88 57 - salines@cen-occitanie.org**

— LITTORAL —

Appel à bénévoles



Vous souhaitez participer à la protection de la biodiversité de votre commune ? Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie recherche des bénévoles pour participer aux actions de protection et de suivi de la faune et de la flore littorales.

Vous pourrez ainsi contribuer à la mise en place des zones de quiétude sur la plage, à des campagnes de sensibilisation, mais également aux recherches de traces et de nids de tortues.

Que vous soyez un citoyen soucieux de son cadre de vie, un amoureux de la nature ou un naturaliste en herbe, nous avons besoin de vous pour protéger les espèces durant la période de forte fréquentation estivale.

Contact :
Site naturel protégé des Salines de Villeneuve : 04 67 13 88 57 ou salines@cen-occitanie.org

— VALORISATION DES DÉCHETS —

Un composteur de quartier implanté chemin du Mas Neuf

Dans le cadre de la politique « Zéro Déchet », la Métropole et la Commune viennent d'implanter, en collaboration avec l'association Compostons, un composteur collectif chemin du Mas Neuf.

Destiné à réduire et à valoriser les déchets organiques, le site est équipé de cinq bacs :

- un est utilisé en tant que bac d'apport, c'est-à-dire le bac dans lequel les riverains déposent leurs biodéchets (épluchures, marc de café, restes de repas - hors viande, poisson, fromage, et autres matières animales) ;
- un bac sert à stocker le broyat (branches broyées permettant de

« structurer » le bac d'apport pour éviter l'obtention d'un bloc compact d'épluchures) ;

- trois bacs sont utilisés comme bacs de maturation.

Lorsque le bac d'apport est plein, les référents du site préalablement formés le vident dans le bac de maturation et le laissent « travailler ». Les bactéries et autres organismes finissent leur œuvre pour qu'au bout de quelques mois se forme le compost, matière utilisée pour enrichir le sol.

Une fois que le bac de maturation a bien « travaillé », les référents du site organisent une opération de tamisage et le compost récupéré est distribué aux riverains.



— CONFÉRENCE —

La Méditerranée et les océans à l'épreuve du plastique

ENTRÉE
GRATUITE

Notre Ville organise, jeudi 5 mai 2022 à 19h30, au théâtre Jérôme Savary, une conférence animée par Océan Protection France. Intitulée « La Méditerranée et les océans à l'épreuve du plastique », cette conférence

visait à sensibiliser le grand public aux impacts de la pollution plastique sur les espaces aux enjeux multiples que sont les mers et océans.

Cette soirée sera aussi l'occasion de présenter des pistes d'action indivi-

duelles et collectives, pour une gestion durable des milieux maritimes et de leurs ressources.

Théâtre Jérôme Savary
235 boulevard des Moures
Tél. : 04 67 69 58 00

— PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT —

Mairie et volontaires, main dans la main pour **lutter contre les déchets sauvages**

Une nouvelle journée communale de ramassage des déchets sauvages est organisée le samedi 7 mai 2022. Le lancement de ce grand nettoyage de printemps sera donné à 9h30, depuis le parking des arènes.

A l'initiative de ce rendez-vous biannuel, les élues à l'environnement Marielle Grolier et Caroline Charbonnier. Elles espèrent vous retrouver aussi nombreux que lors

de l'édition du 9 octobre qui avait rassemblé des dizaines de volontaires de tout âge et de nombreuses associations (Océan Protection, Brigade Verte, Méli-Mélo, Maguelone-Gardirole, Syndicat des Chasseurs et Propriétaires). Autant de bénévoles à la fois révoltés par l'incivisme de certains et ayant à cœur de réparer ces atteintes incessantes à notre environnement.

— PRÉVENTION —

14^{ème} Forum d'Information des Risques Majeurs

Véronique Négret, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone et Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au littoral, à la prévention des risques majeurs et à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, a présidé le 14^{ème} Forum d'Information des Risques Majeurs, qui s'est tenu les 9 et 10 février à Montpellier.

Ces deux journées riches en échanges ont permis à quelque 350 professionnels (collectivités, associations, services de l'Etat, entreprises et scientifiques) de partager leurs connaissances relatives au changement climatique et leurs solutions pour gérer les risques naturels qui y sont associés.



— TRI SÉLECTIF —

Le verre, c'est dans les conteneurs !



Aujourd'hui encore, trop de récipients en verre sont jetés dans le bac gris destiné aux seules ordures ménagères non recyclables, nous alerte Montpellier Méditerranée Métropole. Or, le verre, s'il est correctement trié, se recycle à l'infini. A cette fin, 3M a installé de nombreux conteneurs à verre sur le territoire communal. Merci d'y déposer en vrac bouteilles, pots et bocaux en verre vidés de leur contenu (inutile de les laver), sans bouchon, ni capsule, ni couvercle.

Attention, seul le verre alimentaire se recycle. Ne déposez pas dans les conteneurs à verre : ampoules, vitres et miroirs, vaisselle, objets en terre cuite, faïence, porcelaine, pots de fleurs...

Plus d'infos sur le tri des déchets et les emplacements des conteneurs à verre :
<https://www.montpellier3m.fr/verre>

GROUPE VILLENEUVE, L'AVENIR AVEC VOUS

Après 2 ans de gestion municipale, rien n'avance sauf la poursuite de nos projets. Et pourtant, il ne manque pas de choses à faire, dont certaines gratuites, qui pourraient changer la vie des Villeneuvois. Un seul exemple, car le nombre de mots nous est compté : quand va-t-on pouvoir circuler en sécurité à Villeneuve ? Jeune, âgé, en situation de handicap, le danger est partout, même en ligne droite. Sans parler des incivilités qui font du centre-ville une zone où l'on ne croise personne la nuit venue sauf quelques gamins désœuvrés qu'on ne sait pas occuper. Cela atteint le vouloir et le savoir-vivre ensemble : on ne se salue même plus quand on se croise. L'esprit et le charme de notre si belle ville-village se perd. Il faut beaucoup de temps pour construire et si peu pour casser. Éteindre l'éclairage public ? C'est continuer à mettre la charrue avant les bœufs.

Par bonheur les travaux que nous avons engagés, avec ou sans la métropole, se poursuivent. Après le centre technique municipal, la crèche, la déchèterie, le parking des arènes, les rues de la Chapelle et de la Borie, c'est maintenant au tour des rues de la Brèche, des Pêcheurs d'être refaites. Suivra la seconde tranche du parc d'activité Charles Martel avec plus de 500 emplois nouveaux, où des entreprises villeneuvoises pourront s'installer. C'est le cas de l'Esat Peyreficade situé sur un terrain communal, à l'étroit dans des locaux devenus trop vétustes pour être mis aux normes. Le cas également des charpentes CCH, ainsi que d'autres PME. Un rondpoint que nous avons pensé verra le jour sur la M612 permettant enfin le désenclavement de la zone du Larzat et du Parc Charles Martel 1. En compensation de l'artificialisation des terrains, avec le concours de la directrice générale de Sup'Agro, nous avons prévu la réalisation de bassins de rétention et le pacage des moutons qui viendront agrémenter et entretenir la garrigue. Un travail que nous avons mené avec la SERM, la SAM et la Métropole sous Philippe Saurel et dont pouvons être fiers.

Après deux ans de Covid, une guerre menée par un pur produit de l'ancien bloc Soviétique méprise le désespoir immense du magnifique et courageux peuple ukrainien. Nous soutiendrons les initiatives de solidarité qui pourront être mises en place. Nos concitoyens ne seront pas épargnés, nous savons que nombre d'entre nous, surtout ceux déjà en difficulté en paieront le prix fort comme ils le paieront également avec la mise en place hâtive et mal pensée de la ZFE au premier juillet prochain ! Quand le dogme prend la place de l'équilibre et de la raison...

Pour terminer, nous souhaitons une fois encore saluer la mémoire de Louis Mizzi dont les qualités humaines et professionnelles resteront à jamais dans notre cœur.

Villeneuve, l'Avenir avec Vous

GROUPE VLM DÉMOCRATIE CITOYENNE

Après les fêtes de fin d'année, que nous espérons avoir été excellentes pour vous tous, nous voilà en 2022 !

Cette nouvelle année ouvre des perspectives de se retrouver enfin libres de toutes contraintes liées à la COVID-19.

Hélas libérés d'un fléau sanitaire, nous voilà plongés dans celui qui oppose la Russie et l'Ukraine !

Épérons que la démocratie l'emportera et que la paix reviendra !

Pendant la vie de notre commune continue et c'est le moment de voir naître les projets et les promesses de la Majorité.

Nous restons donc en attente de la concrétisation des différents projets, malgré la baisse de dotations de l'Etat !

- Fleurir notre ville qui s'est éteinte durant 2 ans
- Sens de la circulation à optimiser
- Environnement des espaces verts
- Réfection de l'école Jean Jacques Rousseau
- Réfection des routes bien endommagées
- Concrétiser l'étude du parking face à l'INRA pour désengorger notre commune.

Nous souhaitons soulever le point de l'extinction de l'éclairage public en nocturne en espérant qu'il n'y ait pas d'incidences sur la sécurité humaine et routière .

Une pensée particulière et solidaire pour le peuple Ukrainien.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres !

Groupe d'opposition « VLM Démocratie Citoyenne »

Annie Crégut et Pascale Rivalière

Entretien avec

Jean-Marie Avinens et sa sœur Monique, respectivement président et secrétaire du Comité des Fêtes



“ Le Comité des Fêtes réunit 25 bénévoles. Nous les remercions chaleureusement pour leur implication et leur générosité.

Contact :

Jean-Marie Avinens, 06 24 33 05 27
Monique Avinens, 06 30 76 54 56

Monique et Jean-Marie Avinens, bonjour ! Quel est le rôle d'un Comité des Fêtes ?

Jean-Marie Avinens - C'est une association à but non lucratif qui regroupe des citoyens partageant un objectif commun : participer à l'animation de leur ville.

Elle exerce cette belle mission selon deux modes : l'organisation de manifestations en son nom propre et la contribution à des événements portés par la commune ou des partenaires associatifs.

Le comité des fêtes de Villeneuve-lès-Maguelone et vous, c'est une longue histoire...

Jean-Marie Avinens - On peut le dire, en effet. Cette histoire dure depuis près de cinq décennies. Au début des années 70, j'étais membre de la commission extra-municipale des fêtes. Par la suite, ma sœur Monique m'a rejoint. En 1974, la mairie a demandé aux membres de cette commission de participer à la création d'une association ayant vocation à organiser la fête locale. Ainsi est né le Comité des Fêtes de Villeneuve-lès-Maguelone. Je le préside depuis 1997.

Monique Avinens - Au fil des ans, j'ai occupé différentes fonctions au sein du Bureau du comité local. Aujourd'hui, j'en suis la secrétaire. J'assure également les fonctions de vice-présidente à la Fédération des Comités des Fêtes de l'Hérault. SACEM, GUSO, protection juridique, représentation auprès des instances publiques... l'adhésion à cette structure est précieuse pour les gestionnaires de comités.

Combien de membres votre association compte-t-elle ?

Jean-Marie Avinens - Elle réunit vingt-cinq bénévoles. Nous les

remercions chaleureusement pour leur implication sans faille et leur très grande générosité. Ensemble, nous organisons de A à Z une dizaine de rendez-vous annuels : lotos, Carnaval, Fête de la mer et de la Plage, repas-spectacle transformiste... Nous participons par ailleurs activement à différents rendez-vous portés par la Ville : la fête locale pour laquelle nous gérons les bals avec orchestre, soirées mousse, repas conviviaux et autres animations se déroulant dans l'enceinte du Grand Jardin, mais aussi la Feria des Vendanges durant laquelle nous tenons une bodega, le marché de Noël... Bref, on ne s'ennuie pas !

Monique Avinens - S'agissant de la fête locale, elle est annoncée au travers d'une tradition bien ancrée dans notre commune : la distribution du fougasset. Cette pratique consiste, pour les membres du Comité des Fêtes, à faire du porte-à-porte pour proposer des brioches. Tous les foyers villeneuvois sont ainsi sollicités ; chacun donne en retour ce qu'il souhaite : la pièce ou le billet. Les sommes ainsi collectées constituent des recettes complémentaires pour l'animation de notre petite ville.

Vous souhaitez profiter de l'occasion pour lancer un appel à la jeunesse...

Monique Avinens - Nous sommes à la recherche de jeunes bénévoles, afin de renforcer nos effectifs et transmettre notre savoir-faire. Des jeunes motivés et investis qui œuvreront, à nos côtés, afin de perpétuer les traditions et d'offrir à nos concitoyens des rendez-vous de pure convivialité.

— URBANISME —

L'action en justice de Maguelone Gardiole couronnée de succès

L'assemblée générale de Maguelone Gardiole qui s'est tenue le jeudi 3 mars, a reconduit le bureau de l'association. Il est composé de François Guérard, président, Jean-Paul Aubert, trésorier et de Christine Benistant, secrétaire. Par ailleurs, l'association a obtenu l'annulation du permis de construire visant au remplacement des

anciens ateliers municipaux par 88 logements et un hameau de 10 villas, sur un espace reconnu proche du rivage. Ainsi l'a validé le tribunal administratif. De nombreux Villeneuvois ont aidé financièrement Maguelone Gardiole dans sa démarche. A ce jour, il reste encore quelques frais de justice à régler. Merci de votre soutien !



Pour effectuer un don, merci de vous rendre sur la page :
<https://www.helloasso.com/associations/maguelone-gardiole/adhesions/adhesion-2021-2022>

— SOLIDARITÉ —

Pêche en mer pour les enfants malades

L'association Rêves organise, le 15 juin, une journée récréative de pêche en mer avec repas et animations, pour les enfants de l'association et leurs familles. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour soutenir les rêves des enfants malades, venez rejoindre l'équipe de bénévoles !



Contact : www.reves.fr
www.facebook.com/associationreves34

— RENCONTRE SPORTIVE —

1 500 jeunes attendus pour la MHB Cup, grand tournoi de handball outdoor

Samedi 28 mai, le Montpellier Handball (MHB) et le Villeneuve Handball (VHB) organisent la MHB Cup, un tournoi de handball en extérieur rassemblant des joueuses et joueurs des catégories - 15 ans, - 13 ans et - 11 ans. Au total, ce sont près de 120 équipes venant de toute la France et de l'étranger qui sont attendues.

Cet évènement se déroulera au complexe sportif, sur les terrains de foot et de rugby, grâce au soutien appuyé des élus et services de la Mairie. Les matchs auront lieu toute la journée, dès 9h30. Venez nombreux soutenir les équipes locales, découvrir le hand et partager un moment de sport en famille !



— DOMAINE DE MAGUELONE —

Concerts, événements

Prenez date !

Les Compagnons de Maguelone proposent une avant-saison riche en événements :

AU PROGRAMME :

- Le 15 mai à 18h : concert du Rotary Club au profit des Compagnons de Maguelone
- Du 1^{er} au 12 juin : Festival de Musique Ancienne, organisé par les Muses en dialogue
- Le 25 juin à 20h30 : Voix de Maguelone, concert caritatif pour la recherche médicale - « Chœur à cœur » - Mistango & Astor Piazzolla



Billets en vente sur www.boutique-maguelone.com

Toutes les informations sur les événements à suivre sur la page Facebook : CompagnonsdeMaguelone

— LOISIRS —

Cantacigalona : chantons et dansons !

L'association Cantacigalona est très heureuse de vous annoncer le retour des répétitions en salle pour ses activités « Chants occitans et variétés » et « danses » (avec initiation pour les débutants).



Prochainement, vous retrouverez également les membres de l'association pour des animations de rue proposées devant les commerces locaux, mais aussi lors des manifestations festives organisées par la ville. Ce sera le cas le 21 juin, jour de la fête de la musique, où ils se produiront au théâtre de verdure.

Et naturellement, Cantacigalona continue à proposer des intermèdes musicaux aux résidents de l'EHPAD Mathilde Laurent.

Contact : **06 78 09 36 94**
carlitolgarcia@yahoo.fr

— ÉCOVOLONTARIAT —

Expéditions cétacés : prenez le large !

Pour la 17^{ème} année consécutive, l'association Cybelle Planète organise des expéditions au large de la Méditerranée, dans le cadre de son programme participatif d'étude des cétacés et de la biodiversité marine. De juin à septembre, durant une

semaine ou plus, les écovolontaires dès 18 ans prennent place à bord d'un voilier, accompagnés d'un skipper et d'un éco-guide, pour collecter des informations naturalistes sur les dauphins, cachalots, tortues, raies et requins.



Candidature et conditions de participation sur www.cybelle-planete.org

— ARÈNES —

La saison taurine est lancée

La Section Taurine Villeneuvoise vous dévoile le calendrier des courses camarguaises qu'elle organise aux arènes Claude Jouvenel :

· **Courses de Ligue Occitanie** « 2^{ème} trophée Jean Pierre Gil » pour le meilleur lot de taureaux : les vendredis 6 mai, 13 mai et 20 mai

· **Courses au trophée national Avenir/Espoirs** les samedis 4 juin, 16 juillet (souvenir famille Vidal et Élise Vallier) et 3 septembre

· **Courses au trophée national As/Elite** les dimanches 12 juin (trophée Montpellier Méditerranée Métropole) et 28 août (1^{er} trophée de la Ville et les 30 ans de la Section taurine)

L'ensemble des courses Avenir/Espoirs et As/Elite compteront pour le 17^{ème} trophée local de la Vigne et des Etangs/12^{ème} souvenir Gérard

Bouisson, dont la finale aura lieu le samedi 3 septembre.

Toutes les courses ont lieu à 16h30 aux arènes municipales. La saison sera ponctuée par onze taureaux-piscine programmés tous les jeudis à 21h, du 16 juin au 25 août.

Contact : **06 89 13 60 20**

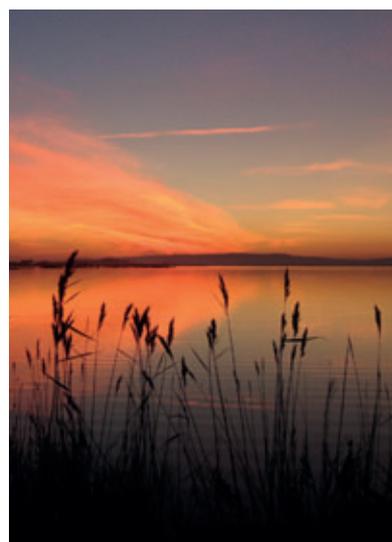


— CHASSE MARITIME —

Fête des Sauvaginiers des étangs villeneuvois : appel à participation



L'Association villeneuvoise de Chasse Maritime organise la deuxième édition de la « Fête des Sauvaginiers des étangs villeneuvois », dimanche 31 juillet aux arènes Claude Jouvenel. Dans ce cadre, elle lance un appel aux Villeneuvois souhaitant participer à la bourse aux appelants et/ou exposer des articles de chasse. Elle espère qu'ils seront nombreux au rendez-vous.



Contact :
06 84 79 49 35 - 06 69 57 86 76

Nouveau sur la commune

Vous venez de créer ou de reprendre un commerce, une entreprise ou d'ouvrir un cabinet sur le territoire communal ?

Vos coordonnées ont changé ?

Cette rubrique vous est destinée.

Merci de transmettre vos annonces par courriel à communication@villeneuve-lesmaguelone.fr
Ce service est gratuit.

Stéphanie Garnerin,
praticienne en shiatsu



Stéphanie Garnerin vous invite à découvrir le shiatsu, une thérapie manuelle qui consiste à exercer un massage par acupression sur tout le corps, afin de stimuler des points énergétiques. Cette technique permet de détendre les muscles, relaxer le corps et l'esprit, soulager le stress et les tensions. Aux personnes intéressées, la praticienne propose également des démonstrations gratuites, le mercredi après-midi et le samedi.

Stéphanie vous reçoit dans son cabinet situé au 22 rue des Ecoles (au sein du salon VB Coiffure), dans un cadre chaleureux, zen et apaisant. Elle se déplace également à domicile.

Contact : **06 65 33 74 36**
sgarnerin@hotmail.com
Facebook : **Stéphanie MassageShiatsu Garnerin**
Instagram : **stephanie_shiatsu34**

MonOpticien, magasin de lunettes



MonOpticien a ouvert un nouveau magasin dans la galerie marchande d'Intermarché, au 93 rue des Troènes. Une équipe attentive vous conseille au mieux parmi une large gamme de montures optiques et solaires. Avec des prix adaptés à tous les budgets, profitez également d'offres promotionnelles tout au long de l'année (ex : une paire de lunettes achetée, trois emportées). Il est également possible de faire contrôler sa vue gratuitement, sur rendez-vous.

Horaires : du mardi au samedi, de 10h à 19h.

Contact : **04 49 23 00 12**
monopticien.vlm@gmail.com

Direct Immobilier,
agence immobilière



Spécialiste de la transaction immobilière depuis dix-sept ans, Direct Immobilier a ouvert une agence au 34, place des Héros. Elle vous propose un accompagnement complet et professionnel pour tous vos projets de vente ou d'achat immobiliers.

Vous souhaitez investir, faire estimer votre bien ou le mettre à la vente ? Nicolas et Stéphane se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h à 18h et le samedi, de 9h à 12h.

Contact : **04 99 54 11 43**
www.directimmo34.com

Nicolas Sabatier,
naturopathe et maître enseignant de Reiki



Nicolas Sabatier est installé au centre médical des Salins, 3 allée du Collège. Il vous propose des soins énergétiques et des accompagnements complets en naturopathie, en cabinet et à distance. Il accompagne les adultes, les enfants, les bébés et même les animaux dans leurs problèmes liés au stress, à l'anxiété, aux troubles du sommeil, au surpoids, à la grossesse ou encore sur les douleurs physiques, mentales et émotionnelles.

Le praticien vous reçoit du lundi au samedi, sur rendez-vous.

Contact : **06 22 15 34 67**
haut.sens@gmail.com
www.hautsens.fr

Karen Dua,
instructrice en massage bébés, praticienne en massage enfants et femmes enceintes



Educatrice de jeunes enfants depuis plusieurs années, Karen Dua s'est spécialisée dans le massage bébé, enfant et femme enceinte. Après sept ans de pratique sur Lyon, c'est désormais sur la commune qu'elle accueille les parents pour des ateliers d'apprentissage au massage du nourrisson (dès 1 mois) et dans l'accompagnement de leur parentalité.

Elle propose également des massages bien-être pour les enfants et les femmes enceintes ou venant d'accoucher et intervient dans les structures de la petite enfance et les écoles pour des ateliers massages entre enfants.

Contact : **06 03 30 58 24**
karen@bebe-massage.com
www.bebe-massage.com

AGENDA

Une sélection d'événements à voir, à faire à Villeneuve-lès-Maguelone

Les événements annoncés dans ces pages sont susceptibles d'être annulés ou reportés en fonction de l'évolution sanitaire liée à la Covid-19. Retrouvez l'agenda mis à jour en temps réel sur www.villeneuvelesmaguelone.fr

Dès 7 ans

> Tous les vendredis

[de 16h45 à 18h45]

MÉDIATHÈQUE DE MÉTROPOLÉ
GEORGE SAND

Console PS4 et Switch

Venez vous amuser seul, entre amis ou en famille, sur les consoles de la médiathèque.

Réservé aux abonnés, sur inscription
Tél : 04 67 69 97 17

> Jeudi 5 mai

[19h30]

THÉÂTRE JÉRÔME SAVARY

Conférence « La Méditerranée et les océans à l'épreuve du plastique »

Lire en p.21

> Vendredi 6 mai

[16h30]

ARÈNES CLAUDE JOUVENEL

Course camarguaise

Lire en p.27

Tél : 06 89 13 60 20

> Samedi 7 mai

[9h30]

PARKING DES ARÈNES

Journée communale de collecte des déchets sauvages

Lire en p.22

> Dimanche 8 mai

[10h]

ÉGLISE SAINT-ETIENNE

Cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Programme :

- messe en l'Église Saint-Etienne (10h),
- dépôt de gerbe au carré militaire du cimetière (11h),
- dépôt de gerbe devant l'école

Pierre Bouissinet (11h15),
- cérémonie au monument aux Morts (11h30),
- vin d'honneur sur le parvis de l'hôtel de ville.

Tél : 04 67 69 58 00

De 3 mois à 3 ans

> Mercredi 11 mai

[10h30]

MÉDIATHÈQUE DE MÉTROPOLÉ
GEORGE SAND

Bébés lecteurs

Comptines, lectures d'albums et chansonnettes pour les tout-petits accompagnés d'un adulte.

Sur inscription.

Tél : 04 67 69 97 17



> Vendredi 13 mai

[16h30]

ARÈNES CLAUDE JOUVENEL

Course camarguaise

Lire en p.27

Tél : 06 89 13 60 20

> Vendredi 13 mai

[18h30]

CENTRE BÉRENGER DE FRÉDOL

Café Climat

Conseils pour se lancer dans un projet photovoltaïque

L'ALEC Montpellier Métropole et la commune de Villeneuve-lès-Maguelone vous convient à un Café Climat sur le photovoltaïque. Au programme : explication du fonctionnement, de l'autoconsommation, coût d'installation et pièges à éviter.

Entrée libre

Tél : 06 89 13 60 20

A partir de 5 ans

> Samedi 14 mai

[20h30]

CENTRE BÉRENGER DE FRÉDOL

Carnet de notes

Cie du Sans Souci

Spectacle musical



Ils sont sept. Ils paraissent trente. Ils sont enfants. Ils sont parents. Ils sont enseignants. Ils sont filles et garçons. Ils nous racontent leur histoire, leurs histoires d'école, des écoles. De la primaire au bac, du 20^{ème} siècle à nos jours, en passant par la cantine et la cour de récré, ils nous transmettent leurs souvenirs, leur vécu. Simples, parfois décalés, sept comédiens-chanteurs revisitent la variété française avec humour, élégance et folie.

Résa : www.villeneuvelesmaguelone.fr

Tél : 04 67 69 58 00

Tout public

> Du 14 mai au 30 juin

MÉDIATHÈQUE DE MÉTROPOLÉ
GEORGE SAND

Cycle thématique sur les arts

Dans le cadre du cycle thématique sur les arts, les médiathèques George Sand et Jean Giono (Pérols) vous proposent des rencontres, de la danse, des ateliers, du street art, de la photo, des expositions, des spectacles...

Tél : 04 67 69 97 17

> **Dimanche 15 mai**

[18h]

DOMAINE DE MAGUELONE

Concert du Rotary Club

Lire en p.26

> **Du 17 mai au 10 juin**

ESPACE D'EXPOSITION DU
CENTRE CULTUREL

Rosario Heins

Exposition

Vernissage : jeudi 19 mai à 18h30

Née en Colombie en 1957, diplômée de l'Ecole des Beaux-Arts, Rosario Heins a exposé dans de très nombreux pays depuis une quarantaine d'années : Suisse, Etats-Unis, Chili, Espagne, Colombie et France. Installée dans l'Hérault depuis une quinzaine d'années, elle retourne régulièrement dans son pays natal, pour y puiser ses sources d'inspiration.

Tél : 04 67 69 58 00

De 6 à 11 ans

> **Mercredi 18 mai**

[de 14h à 16h30]

MAISON DES SALINES

Fort Boyard des Salines

Atelier des p'tits naturalistes

Tel un aventurier, participez au Fort Boyard des Salines, pour découvrir toute la richesse de ce site naturel en relevant des épreuves et en décryptant des énigmes !

Gratuit - Réservation obligatoire

Tél : 04 67 13 88 57

> **Vendredi 20 mai**

[16h30]

ARÈNES CLAUDE JOUVENEL

Course camarguaise

Lire en p.27

Tél : 06 89 13 60 20

Tout public

> **Samedi 21 mai**

[de 8h30 à 10h30]

Les trésors de la mer

Découvrez, accompagné de l'association CPIE Bassin de Thau, le programme de science participative BioLit. Devenez observateur du littoral et contribuez à le

protéger ! Vous deviendrez expert dans l'observation et l'identification des laines de mer.

Gratuit - Réservation obligatoire

Tél : 04 67 13 88 57

Tout public

> **Samedi 21 mai**

[8h30]

Découverte de la réserve naturelle de l'Estagnol



Durée : 3h30

Gratuit - Inscription obligatoire

Tél : 04 67 13 88 57

> **Samedi 21 mai**

[dès 16h]

AUX SALINES

Fête de la nature

Lire en p.32

A partir de 17 ans

> **Mercredi 25 mai**

[20h30]

THÉÂTRE JEROME SAVARY

Du Strip au Tease

Cie Libre Cours

Théâtre cinéma



Deux femmes sont sur un plateau TV. L'une, jeune réalisatrice dont le premier long-métrage vient d'être censuré par le Ministère de la Culture, l'autre, intervieweuse qui questionne, écoute et accueille sa parole. Ensemble, elles mêlent l'histoire du striptease et sa représentation au cinéma, des années 20 à aujourd'hui.

Gratuit sur réservation :

www.villeneuvelesmaguelone.fr

Tél : 04 67 69 58 00

> **Vendredi 27 mai**

[11h30]

MONUMENT AUX MORTS

Cérémonie

commémorative : journée nationale de la résistance

Dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur

Tél : 04 67 69 58 00

> **Samedi 28 mai**

[à partir de 9h30]

COMPLEXE SPORTIF

MHB Cup

Tournoi de handball outdoor

Lire en p.25

De 3 mois à 3 ans

> **Mercredi 1er juin**

[10h30]

MÉDIATHÈQUE DE MÉTROPOLE
GEORGE SAND

Bébés lecteurs

Sur inscription

Tél : 04 67 69 97 17

> **Du 1er au 12 juin**

CATHÉDRALE DE MAGUELONE

Festival de Musique Ancienne

Organisé par les Muses en dialogue

> **Samedi 4 juin**

[16h30]

ARÈNES CLAUDE JOUVENEL

Course camarguaise

Lire en p.27

Tél : 06 89 13 60 20

> **Samedi 4 et dimanche 5 juin**

PASSERELLE DU PILOU

LAGUNA FEST

Lire en p.15



> Samedi 11 juin

[9h30]

AIRE DE PIQUE-NIQUE DU PILOU

Nettoyage des berges des lagunes

Déposés par les courants, transportés par les crues hivernales, les déchets s'entassent et participent à la pollution de notre littoral. Tous ensemble, réalisons le nettoyage des berges des étangs de l'Arnel et des Mours.

Durée : journée - Inscription obligatoire
Tél : 04 67 13 88 57

> Samedi 11 juin

[8h-13h]

PARVIS DU CENTRE CULTUREL

Bourse au sport et aux jouets

Petite restauration sur place
Contact : fcpevlm@gmail.com

A partir de 10 ans

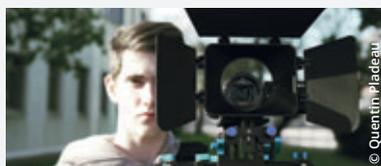
> Samedi 11 juin

[14h]

THÉÂTRE JEROME SAVARY

Festival Jeunesse en Court

Association Atelier Cinéma Studio Courts métrages



© Quentin Pladeau

Le festival Jeunesse en Court est un festival de courts métrages qui a pour but de mettre à l'honneur les premières réalisations cinématographiques des jeunes âgés de 10 à 22 ans. Cette première édition se déroulera en présence du comédien Jean-Claude Dreyfus, parrain du festival, et des membres des deux jurys (adultes et jeunes). Plusieurs catégories seront en compétition : meilleur acteur, meilleure actrice, meilleur scénario, meilleure réalisation, prix du public. Un prix du jury sera également décerné.

Gratuit sur réservation :
www.villeneuvelesmaguelone.fr
Tél : 04 67 69 58 00

> Dimanche 12 juin

[16h30]

ARÈNES CLAUDE JOUVENEL

Course camarguaise

Lire en p.27

Tél : 06 89 13 60 20

> Jeudi 16 juin

[21h]

ARÈNES CLAUDE JOUVENEL

Taureau-piscine

Tél : 06 89 13 60 20



© Section Taurnine

A partir de 8 ans

> Samedi 18 juin

[19h et 21h]

HALLE DE SPORT

Adrénaline !

Cie Les Nuits Claires

Théâtre participatif

Adrénaline ! est une ode au sport de combat qui poétise cette pratique, la décale parfois, mais aussi interroge sur le genre. Cette création unique mêle des comédiens professionnels et des boxeurs.euses amateur.e.s. Elle intègre leurs paroles et se nourrit de leurs expériences. Une manière de célébrer la boxe, ses gestes, mais aussi ce qui s'y joue. Et de mettre en avant des hommes et des femmes qui apprennent, grâce aux codes du sport, à se battre avec fougue et respect.

Gratuit sur réservation :
www.villeneuvelesmaguelone.fr
Tél : 04 67 69 58 00



© Adélaïde Hélot

> Mardi 21 juin

[19h]

GRAND JARDIN

Fête de la musique

Lire en p.15

> Jeudi 23 juin

[20h30]

ARÈNES CLAUDE JOUVENEL

Taureau-piscine

Tél : 06 89 13 60 20

> Samedi 25 juin

[20h30]

CATHÉDRALE DE MAGUELONE

Voix de Maguelone

Lire en p.26



Dès 3 ans

> Mercredi 29 juin

[de 14h30 à 17h30]

MÉDIATHÈQUE DE MÉTROPOLE

GEORGE SAND

Jeux de société

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Tél : 04 67 69 97 17



© Médiathèque

> Jeudi 30 juin

[20h30]

ARÈNES CLAUDE JOUVENEL

Taureau-piscine

Tél : 06 89 13 60 20

Fête de la nature

Sam. 21 / 05

ENTRÉE LIBRE 2022

**AUX SALINS
DE VILLENEUVE**

À 16H ET 19H

**« FLOE », PERFORMANCE
ENVIRONNEMENTALE
PROPOSÉE PAR L'ATELLINE**

À PARTIR DE 17H

**OBSERVATION DES
OISEAUX DES SALINS**

**DÈS 19H30 / REPAS TIRÉ DU SAC
SOIRÉE MUSICALE
AVEC LES MOBIL'HOMMES**



BASSIN DE THAU
Course Terre et Légume



INFORMATION : 04 67 69 58 00
villeneuvelesmaguelone.fr



VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE

